AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 16-7-71 192006

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION "AQUITAINE" (Tél. (56) 92.06.25

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ABONNEMENT ANNUEL

25 F.

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
Chemin d'Artigues, 33 - CENON
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46

Supplément N° 1 au Bulletin Technique N° 130 de Juillet 1971 1971-23

VIGNE

MILDIOU

De nouvelles apparitions de Rot Gris sont signalées de façon dispersée dans de nombreux vignobles depuis le 4-5 juillet, à la suite d'orages locaux ou de brouillards matinaux au cours des derniers jours. (Armagnac, Entre-deux-Mers, Graves, Fonsadais; Bergeracois.....).

Bien que les températures élevées que nous connaissons actuellement soient défavorables à la maladie, celle-ci reste dangereuse et constitue une menace pour les grappes en cas d'orages.

Il est donc recommandé d'appliquer dès à présent une nouvelle pulvérisation fongicide soignée.

Nous attirons une nouvelle fois l'attention des viticulteurs sur la nécessité de bien respecter les doses de matière active épandues par hectare lors des pulvérisations à volume réduit. De nombreux cas de Mildiou et en particulier de Rot gris n'ont pas d'autres causes que des dosages trop faibles, des vitesses de travail trop rapides, ou que la technique des traitements " à rang passé " avec un matériel mal réglé.

Dans les parcelles fortement atteintes par le Rot gris, un poudrage est conseillé.

OIDIUM

Les conditions sont favorables à l'Oïdium signalé sur grappes au cours des derniers jours. Il est donc recommandé de prévoir un traitement contre cette maladie, de préférence par poudrage, ou en adjoignant un produit mouillable à la bouillie destinée à combattre le Mildiou.

En cas de poudrage contre le Rot gris, utiliser de préférence un produit mixte.

BLACK-ROT

Le traitement contre le Mildiou sera également efficace contre le Black-Rot et assurera la protection des grappes susceptibles d'être infestées au cours des prochaines pluies.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Le vol d'Eudémis et de Cochylis débute depuis quelques jours. Il est encore trop tôt pour intervenir. Attendre un prochain avis.

CIDADELLE
(Empoasca flavescens)

Se reporter au précédent avis du 28 juin, la situation ayant peu évolué depuis cette date.

.../...

P 436

.../...

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Dans les vergers où existent des taches de tavelure la protection doit être poursuivie .

Il est en effet indispensable d'effectuer un traitement soigné avant chaque arrosage dans le cas des haies fruitières irriguées par aspersion au-dessus de la frondaison. En l'absence de cette précaution, les risques de tavelure, sur poires en particulier sont importants.

Dans les vergers conduits en forme libre et arrosés sous frondaison, les traitements seront effectués selon les conditions climatiques et renouvelés après chaque pluie supérieure à 15-20mm.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le premier vol de papillons se termine et les risques sont actuellement faibles dans les vergers ayant reçu le dernier traitement conseillé le 29 juin.

CARPOCAPSE DES PRUNES

Le deuxième vol de papillons est en cours. Les conditions étant favorables au dépôt des pontes et à l'évolution larvaire, il est conseillé de traiter les vergers de pruniers à partir du 15 juillet, avec un produit à base de phosalone. L'azinphos, également très efficace, est à déconseiller en raison de son action secondaire sur la multiplication des acariens.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Effectuer une pulvérisation à base de mévinphos sur les variétés de pêches et de nectarines à récolter avant la fin du mois (délai d'utilisation avant récolte; 7 jours).

Sur les variétés à récolter au mois d'août, utiliser l'un des autres insecticides de la liste du bulletin N° 126.

Sur les variétés plus tardives, encore non réceptives au ravageur, attendre un prochain avis.

PSYLLE DU POIRIER

Les populations de larves deviennent importantes dans de nombreux vergers de poiriers de la vallée de la Garonne, en particulier sur la variété Beurré Hardy entraînant un développement important de fumagine pouvant être à l'origine de brûlures du feuillage.

En conséquence, dans les vergers où sont observées des infestations larvaires, appliquer dès réception du présent avis un traitement avec l'un des esters phosphoriques mentionnés dans la liste du bulletin N° 126 sous la rubrique " Pucerons des arbres fruitiers ".

ARAIGNEES ROUGES (*Panonychus ulmi*)

Surveiller les plantations fruitières et intervenir avec un acaricide spécifique dès que les populations dépassent 30 à 50 formes mobiles par feuille.

BACTERIOSE et ANTHRACNOSE DU NOYER

L'accroissement rapide de la végétation laisse aux deux maladies des possibilités de contamination. De nouvelles attaques sont donc possibles lors des prochaines pluies abondantes dans les vergers déjà infestés. Pour assurer la protection des fruits, du feuillage et des ramifications, une nouvelle pulvérisation cuprique est à prévoir dans les prochains jours.

Bordeaux, le 12 Juillet 1971

L'Ingénieur d'Agronomie
chargé des Avertissements Agricoles

J. TOUZEAU

P. le Chef de la Circonscription phytosanitaire "Aquitaine "et par Délégation
L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
C. ROUSSEL

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant: L. BOUYX